

**Décision 2012/8**  
**Adoption du document d'orientation sur les techniques**  
**de lutte contre les émissions de soufre, d'oxydes d'azote,**  
**de composés organiques volatils, et de particules**  
**(y compris les PM<sub>10</sub>, les PM<sub>2,5</sub> et le noir de carbone)**  
**provenant de sources fixes**

*Les Parties au Protocole de 1999 relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique («Protocole de Göteborg») réunies dans le cadre de la trente et unième session de l'Organe exécutif en 2012,*

*Décident:*

a) D'adopter le document d'orientation publié sous la cote ECE/EB.AIR/117 et intitulé «Document d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions de soufre, d'oxydes d'azote, de composés organiques volatils, et de particules (y compris les PM<sub>10</sub>, les PM<sub>2,5</sub> et le noir de carbone) provenant de sources fixes»;

b) Que le document d'orientation sera le document d'orientation mentionné au paragraphe 6 de l'article 3 et à l'alinéa f du paragraphe 1 de l'article 6 du Protocole de Göteborg, tel que modifié.

---